

18<sup>e</sup> édition



**VICTIMES SOUTENUES LORS DE  
LA NUIT DES VEILLEURS 2023**



**THEME 2023 : PRIER AU CŒUR DE L'ACTION**



© Photo : DR

## 2023

### Burundi - Floriane Irangabiye

Floriane Irangabiye, chroniqueuse et animatrice sur Radio Igicaniro – un média en ligne burundais qui diffuse depuis le Rwanda – a été [arrêtée à Matana, dans le Sud du Burundi, le 30 août 2022 par des agents du Service national de renseignements \(SNR\)](#). La journaliste, qui vit en exil au Rwanda avec sa famille, était de passage au Burundi pour participer à des funérailles.

Après son arrestation, Floriane Irangabiye a été immédiatement transférée au siège du SNR à Bujumbura. Le 8 septembre 2022, après plus d'une semaine d'interrogatoires sans la présence d'un avocat, elle a été transférée à la Prison centrale de Mpimba. Le 29 septembre 2022, en pleine nuit, sans en avoir été informée, elle a été conduite vers la Prison de Muyinga, dans le Nord-est du pays, loin des membres de sa famille vivant à Bujumbura. Cet épisode a été une source d'angoisse pour la journaliste persuadée qu'elle allait disparaître à l'instar de Jean Bigiramana pour lequel l'ACAT-France se mobilise aussi.

Alors que le Code de procédure pénale et les normes internationales en matière de droits humains garantissent le droit de toute personne placée en détention provisoire à être rapidement inculpée ou libérée, Floriane Irangabiye a été officiellement accusée d'avoir « porté atteinte à l'intégrité du territoire national » le 27 octobre 2022, soit environ deux mois après son arrestation.

Le Tribunal de Grande Instance de Mukaza, basé à Bujumbura, s'est déplacé à la Prison de Muyinga le 16 décembre 2022 pour juger la journaliste. Le 2 janvier 2023, [la journaliste burundaise a été condamnée à dix ans de prison ferme avec une amende de 1 000 000 de francs burundais](#) (environ 450 euros) pour avoir animé, en août 2022, une discussion entre deux détracteurs des autorités burundaises – Bob Rugurika, Directeur de la Radio publique

africaine (RPA) et Maître Janvier Bigiramana, Avocat et Coordinateur national de Tournons la Page (TLP-Burundi) – sur Radio Igicaniro, un média en ligne. Au cours de ce débat, la journaliste, avait vivement critiqué le gouvernement et encouragé les Burundais à s'opposer aux autorités.

Le dossier de Floriane Irangabiye est aujourd'hui devant la Cour d'appel de Bujumbura, depuis que ses avocats ont interjeté appel le 23 janvier 2023, mais aucune date n'a encore été fixée pour son procès en appel.

Floriane Irangabiye est la [« seule journaliste femme en prison dans toute l'Afrique »](#).

Pour l'ACAT-France, la condamnation de Floriane Irangabiye à dix ans de prison ferme est une [peine abusive et partielle](#), motivée par une volonté politique de faire taire toute opposition ou voix critique, dans un contexte de monopolisation du pouvoir par le Conseil national pour la défense de la démocratie - Forces de défense de la démocratie devenu le parti politique dominant et au pouvoir depuis 2005.

[L'ACAT-France se mobilise en faveur de la libération de Floriane Irangabiye et a interpellé, via ses militants, les autorités burundaises à ce sujet début mars 2023.](#)

**PRIEZ POUR ELLE !**

**SOUTENEZ-LA EN LUI ECRIVANT :**

**L'ACAT France**  
**7 rue Georges Lardennois**  
**75019 Paris**

L'ACAT transmettra



**2023**

### **GABON - Jean-Rémy YAMA**

Jean-Rémy Yama, Président de *Dynamique unitaire* – la plus importante coalition syndicale du Gabon – et membre actif de *Tournons la Page* (TLP-Gabon), a été arrêté à Libreville le 27 février 2022, pour être conduit à la Direction générale des contre-ingérences et de la sécurité militaire – appelé « B2 ». Il a ensuite été transféré vers une destination inconnue. Le 2 mars 2022, le leader syndicaliste a été officiellement accusé d'escroquerie, d'abus de confiance et de détournements de fonds dans une affaire de marché public puis placé en détention provisoire à la Prison centrale de Libreville. Il a, dans le même mois, été [radié de la fonction publique, sans actes conformes aux textes en vigueur](#).

En juillet 2016, Jean-Rémy Yama avait, dans une affaire similaire, été accusé d'avoir détourné de l'argent. Il avait alors été emprisonné puis remis en liberté en octobre 2016, plusieurs mois après la proclamation des résultats de l'élection présidentielle d'août 2016.

Aujourd'hui, la nouvelle incarcération de Jean-Rémy Yama intervient dans un contexte préélectoral avec l'élection présidentielle qui devrait se tenir courant 2023 et à laquelle le Président sortant Ali Bongo Ondimba devrait être candidat.



© Photo : DR

Il est à craindre que la détention arbitraire de Jean-Rémy Yama ait pour objectif de l'empêcher de se mobiliser en faveur de l'alternance politique à l'approche de la présidentielle de 2023 alors que *Dynamique unitaire* et *TLP-Gabon* se mobilisent de manière continue et publique pour promouvoir une alternance politique démocratique au Gabon.

L'ACAT-France se mobilise en faveur de la libération Jean-Rémy Yama et [a interpellé, via ses militants, les autorités gabonaises à ce sujet début janvier 2023](#), ainsi que le Président de la République française à l'occasion de son déplacement au Gabon les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2023 avec la campagne [« Voyage en Afrique centrale : et les prisonniers d'opinion, monsieur Macron ? »](#)

PRIEZ POUR LUI !

SOUTENEZ-LE EN LUI ECRIVANT

**ACAT France**  
**7 rue Georges Lardennois**  
**75019 Paris**

L'ACAT transmettra



© Photo : Centro de Derechos Humanos  
Zeferino Ladrillero

2023

## Mexique – Kenia Hernandez

Kenia Inés Hernández Montalván est avocate et défenseuse des droits humains de longue date au Mexique. Elle est fondatrice du Collectif Zapata Vive, association qui lutte pour le droit à la terre et résiste pacifiquement aux modèles de développement néolibéraux de l'État mexicain.

Kenia s'est consacrée à la défense des droits des femmes, des peuples indigènes et du territoire. En raison de son travail, elle a reçu plusieurs menaces de mort de la part de groupes armés de l'État de Guerrero. Cette situation l'a obligée à quitter son territoire et à chercher protection et refuge dans la ville de Mexico, d'où elle a continué ses combats.

Le 6 juin 2020, la défenseuse a été arrêtée alors qu'elle manifestait pacifiquement dans un péage autoroutier pour exiger la libération de prisonniers politiques de l'État de Guerrero. Placée en détention préventive jusqu'au 11 juin de la même année, elle a comparu devant un juge du tribunal de contrôle et a été placée en liberté conditionnelle. Cependant, le 18 octobre 2020, elle a été à nouveau incarcérée sur l'accusation de vol avec violence.

Le 24 octobre de la même année, un juge a prononcé une autre libération sous contrôle judiciaire pour affronter cette seconde accusation. Cependant, le lendemain, au lieu d'être libérée, Kenia a été envoyée dans une prison fédérale de haute sécurité, accusée d'« *attaques aux voies de communication* ». Depuis lors, Kenia est privée de liberté.

A ce jour, dix affaires pénales sont connues contre Kenia Hernandez. Elle est actuellement sous le coup de deux condamnations à plus de 20 ans de prison pour le crime de vol avec violence, dans lequel il a été démontré au moyen d'une enquête

que Kenia se trouvait à plus de 600 kilomètres de distance du lieu des événements.

En ce qui concerne les huit autres affaires pénales, Kenia est accusée du crime présumé d'attaques sur la voie publique. À plusieurs reprises, le juge l'a qualifiée de « femme dangereuse et insoumise » qui doit être placée en détention provisoire pour éviter les soulèvements. En effet, ils ont demandé qu'elle soit transférée dans une prison de haute sécurité, où elle est actuellement détenue **dans des conditions indignes qui menacent sa santé physique et mentale.**

La criminalisation de Kenia promeut une stigmatisation collective et envoie un message d'intimidation aux défenseurs des droits de la terre au Mexique. En outre, l'ouverture d'enquêtes criminelles infondées à leur encontre a un effet dissuasif sur leur engagement et peut paralyser leur travail de défense des droits humains.

PRIEZ POUR ELLE !

SOUTENEZ-LA EN LUI ÉCRIVANT :

**Fabiola Vite Torres**  
**Para Kenia Hernandez**  
**Tercera cerrada de Nicolás Bravo 11**  
**Colonia barrio Norte, Atizapán de Zaragoza**  
**Estado de México, México C.P. 52960**



Nuit des Veilleurs

2023

## Mexique – CHIAPAS

### Yonny Ronay Chacon González

Yonny Ronay est un jeune étudiant, fils de modestes paysans du Chiapas au Mexique. Arrêté lors d'un contrôle de police en mars 2019 dans la ville où il étudiait, il a été embarqué sans raison puis conduit dans les installations de la Division des enquêtes spéciales du Bureau du procureur de l'Etat. A cette occasion, il a subi des tortures pour le forcer à avouer un vol : maintien à genoux, gifles, coups avec une planche et un chiffon enroulé, simulacre de noyade et chocs électriques.

Pour justifier son arrestation, le lendemain, il a été exposé dans la presse locale et sur les réseaux sociaux, à côté d'armes lourdes. Le but était de présenter Yonny comme un membre d'un groupe criminel et l'auteur d'un homicide à Villaflores, une autre ville du Chiapas

Le surlendemain, alors qu'il devait être libéré (le dossier contre lui étant vide), des policiers sont venus le chercher pour le transférer vers les services du procureur de Villaflores. Les tortures ont repris, cette fois-ci pour le forcer à avouer l'homicide évoqué dans les médias. Yonny Ronay a dénoncé, entre autres, des asphyxies à l'aide d'un sac plastique enduit de piment. Il a ensuite été placé en détention préventive, accusé d'homicide aggravé puis de vol qualifié.

La détention arbitraire de Yonny Ronay sur la base de preuves fabriquées constitue une violation de son droit à la présomption d'innocence et à une procédure régulière.

Yonny a déclaré à plusieurs reprises qu'il était dans la ville de Cintalapa le jour du meurtre de Villaflores dont on l'accuse.



© Photo : Yonny Ronay

Il a dénoncé ses tortures dès les premières audiences devant le juge, des certificats médicaux ainsi que plusieurs témoignages accréditent ses dires.

Pourtant, la justice du Chiapas a délibérément ignoré toutes ces graves violations et lui a condamné en septembre 2021, à 31 ans et six mois de prison.

La production de fausses preuves dans le cas de Yonny Ronay ne constitue pas un incident isolé dans l'Etat du Chiapas. En février 2020, les autorités fédérales l'ont interrogé sur un témoignage qu'il aurait produit dans une autre affaire transmis par les autorités de Chiapas, celle de deux personnes également torturées et détenues de façon illégale. Cependant, Yonny ne peut pas avoir été témoin de ces faits puisqu'il était déjà en prison à ce moment-là. Par ailleurs, la copie de son permis de conduire jointe à son faux témoignage n'a pu être transmise que par la Division des enquêtes spéciales du Chiapas qui le lui avait pris lors de son arrestation.

**PRIEZ POUR LUI !**

**SOUTENEZ-LE EN LUI ECRIVANT :**

**Centro de Derechos Humanos Frayba  
Para Yonny Ronay  
Calle Brasil 14  
Barrio de  
Mexicanos  
San Cristóbal de Las Casas, Chiapas Mx. C.P.2924**



Nuit des **Veilleurs**

**2023**



© Photo: Sandya Eknaligoda

## **SRI LANKA - PRAGEETH EKNALIGODA**

Prageeth Eknaligoda a été enlevé le 24 janvier 2010, par deux anciens membres des services des renseignements, puis remis entre les mains de l'armée. Son crime ? En tant qu'analyste politique et caricaturiste, il publiait régulièrement des dessins critiques du pouvoir répressif alors en place au Sri Lanka. Il a d'ailleurs été enlevé deux jours avant l'élection présidentielle de l'époque.

Par la suite, sa famille, et plus particulièrement son épouse, s'est heurtée à de nombreux obstacles politiques et judiciaires pour rétablir la vérité sur sa situation, malgré une forte mobilisation internationale en sa faveur. En effet, ce n'est que cinq ans après sa disparition, grâce à un changement de présidence à la tête du pays, qu'une enquête a été ouverte. Neuf suspects - membres des renseignements militaires - ont été arrêtés mais rapidement libérés sous caution.

Un procès a finalement été ouvert en 2019 et les neuf agents des renseignements impliqués dans son enlèvement n'ont été placés en détention provisoire que récemment, plus de dix ans après la disparition de Prageeth Eknaligoda. Par ailleurs, de nombreux témoins au procès ont modifié leurs déclarations initiales, après avoir subi des pressions et des menaces. L'épouse de Prageeth, Sandya Eknaligoda, a, elle aussi, fait régulièrement

l'objet de harcèlement, d'intimidations et de menaces.

Le cas de Prageeth n'est pas isolé : le Sri Lanka est l'un des pays qui enregistre le plus grand nombre de disparitions forcées au monde : près de 65 000 personnes rien qu'au cours du conflit armé au Sri Lanka qui s'est terminé en mai 2009. Par la suite, des enlèvements d'opposants politiques ont été commis. Or, les enquêtes sur les crimes commis par les forces de sécurité Sri Lankaises durant cette période sont au point mort et les entraves à la justice telles que celles rencontrées par la famille de Prageeth ont été régulièrement dénoncées à l'échelle de la communauté internationale, jusque récemment.

L'ACAT-France se mobilise, au côté de son épouse, pour qu'une enquête indépendante et impartiale établissant les circonstances exactes de sa disparition et garantissant le jugement des responsables de sa disparition.

**PRIEZ POUR LUI ET SA FAMILLE !**

**SOUTENEZ-LE EN ECRIVANT A SON EPOUSE :**

**Sandya Eknaligoda  
No. 136/2, Suhada Mawatha,  
Hiripitiya Road  
Pannipitiya  
Sri Lanka**



Nuit des Veilleurs

2023



© Photo : Lillian SUWANRUMPHA / AFP

## VIETNAM - NGUY THI KHANH

Nguy Thi Khanh est une figure emblématique mondiale de la lutte contre le changement climatique. Elle a fondé une ONG, « *Green Innovation and Development Centre* » (GreenID, en anglais), visant à promouvoir l'énergie renouvelable au Vietnam. Elle a également mis en place un réseau de onze organisations gouvernementales vietnamiennes et internationales qui collaborent sur des problématiques énergétiques régionales. Pour l'ensemble de son travail, elle a reçu plusieurs prix internationaux dont, en 2018, le prestigieux « *Goldman Environmental Prize* » (en anglais), l'équivalent d'un prix Nobel de l'environnement. Toutefois, sa notoriété l'a exposée à un harcèlement et une surveillance croissants de la part de ses opposants, via des médias d'Etat et des campagnes de diffamation en ligne, pour avoir simplement exercé son droit à la liberté d'expression en prenant publiquement position en faveur des énergies renouvelables.

Ainsi, elle a été condamnée le 17 juin 2022 à deux ans d'emprisonnement pour des charges fallacieuses d'évasion fiscale par les autorités vietnamiennes, au motif qu'elle n'avait pas payé des impôts dus sur la somme reçue lors de la remise du « *Goldman Environmental Prize* ». Les autorités judiciaires ont nié le lien entre sa condamnation et ses activités liées au changement climatique. Or, l'arrestation de Nguy Thi Khanh s'inscrit dans une vague d'arrestations de responsables d'ONG environnementales telles que GreenID.

Par ailleurs, il ressort d'une déclaration publique de son époux qu'elle ignorait devoir payer ces taxes à l'époque et qu'elle a depuis reconnu ce défaut de paiement lors de son procès, précisant qu'elle était prête à l'honorer. En outre, il ne semble pas qu'elle ait été représentée par un avocat lors de son procès, en violation des standards internationaux sur le procès équitable. Les gouvernements des Etats-Unis, du Canada, du Royaume-Uni et de la France ont unanimement et publiquement condamné cette décision.

Depuis, Nguy Thi Khanh est arbitrairement détenue. Aux dernières informations, elle se trouvait dans le centre n°1 de détention de la police de Hanoï. L'ACAT-France se mobilise pour obtenir sa libération immédiate et sans conditions.

<https://www.thevietnamese.org/2023/03/vietnams-human-rights-situation-continues-to-worsen-after-implementation-of-evfta/>

PRIEZ POUR ELLE !

SOUTENEZ-LA EN LUI ECRIVANT :

**3rd Floor, C1 X3,  
6 alley, Tran Huu Duc street,  
Nam Tu Liem district,  
Hanoi  
Vietnam**



© Photo: European-Saudi organisation for Human Rights (ESOHR)

## 2023

### ARABIE SAOUDITE – Jalal, Abdullah, Yousef, Hassan, Ali Jaffar, Jawad, Ali Hassan, Mahdi

Jalal Labad et sept autres jeunes hommes, Abdullah Al-Darzai, Yousef Al-Manasef, Hassan Zaki Al-Faraj, Ali Jaafar Al Mabiouq, Jawad Qureiris, Ali Hassan Al-Subaiti et Mahdi Al-Mohsen, sont sous la menace directe d'une exécution, alors qu'ils étaient encore mineurs pour certains faits pour lesquels ils ont été condamnés à la peine de mort. Tous sont issus de la minorité chiite et résident dans la région de Dammam/Qatif, capitale de la province orientale. Ils sont poursuivis pour leur participation à des manifestations contre le régime qui se sont déroulées depuis le printemps arabe.

Quelques-uns ont été arrêtés entre 2017 et 2018, à l'exception d'Abdullah Al-Darzai et de Jawad Qureiris qui ont été respectivement arrêtés en 2014 et en 2021. Ils ont été détenus à l'isolement pendant plusieurs mois, subissant de actes de torture dans le but d'obtenir des confessions. Après plusieurs années de détention, ils ont été conduits devant la justice où pour la première fois ils ont pu se faire accompagner d'un avocat.

Ils ont été poursuivis devant le tribunal pénal spécialisé, puis pour certains, devant la cour pénale spécialisée, qui sont des juridictions créées pour poursuivre les crimes relevant des actes de terrorisme. Dans la réalité, ces juridictions s'attaquent à toutes personnes s'opposant à la politique du régime.

Les confessions obtenues sous la contrainte sont utilisées contre eux devant la justice et sont souvent les seuls éléments à charge présentés par le parquet. Malgré les déclarations des victimes devant le juge

concernant les tortures subies durant leur détention, aucune enquête n'a été menée sur ces allégations. Cinq prisonniers, Jalal Labbad, Abdullah Al-Darzai, Yousef Al-Manasef, Hassan Zaki Al-Faraj et Ali Jaafar Al Mabiouq, ont déjà été condamnés à mort par la Cour d'appel pénale spécialisée, et attendent que la Cour suprême se prononce définitivement sur leurs cas. Deux autres jeunes hommes, Jawad Qureiris et Ali Hassan Al-Subaiti attendent un jugement en appel. Mahdi Al-Mohsen risque également la peine de mort, mais l'on ne connaît pas sa situation pénale actuelle. Selon notre partenaire *European-Saudi Organisation for Human Rights*, il est possible que d'autres personnes, mineures aux moments de faits similaires, risquent également la peine de mort.

En 2018, le pouvoir saoudien avait édicté une loi qui prévoyait de mettre fin à la peine de mort pour les personnes mineures au moment des faits. Un décret royal de 2020 est venu élargir l'application de la loi. Il existe cependant certaines exceptions qui empêchent l'abolition totale de la peine de mort pour les mineurs.

PRIEZ POUR EUX

SOUTENEZ-LES EN LEUR ECRIVANT

**European-Saudi Organisation for Human Rights**

**Action NDV 2023**

**Schmidt-Knobelsdorf-Straße 8**

**Berlin 13581,**

**Allemagne**



© Photo: Bahrain Institute for Rights and Democracy (BIRD)

## **BAHREIN**

### **Mohamed Ramadan et Hussein Ali Moosa**

Mohamed Ramadan et Hussein Ali Moosa ont été arrêtés en février 2014 sans qu'un mandat d'arrêt ne leur soit présenté. Ils ont été accusés, sans preuve, d'avoir participé à un attentat ayant causé la mort d'un policier dans le village d'Al-Dair. Le terrorisme est devenu l'accusation principale qui offre aux autorités la latitude de prononcer la sentence de mort. Lors de leur arrestation, Mohamed et Hussein ont été soumis à des actes de torture. Mohamed Ramadan a été frappé dans le dos et les parties génitales avec une barre de fer, dénudé, agressé sexuellement et insulté pour avoir participé aux manifestations. Ces violences ont duré 11 jours au sein de la station de police d'Al-Riffa. Quant à Hussein Moosa, il a été frappé avec des tonfas sur le visage et le dos, agressé sexuellement, menacé de viol avec un bâton et a été empêché de boire et manger.

Ces actes de torture avaient pour objectif de les faire avouer d'avoir commis ce crime et de leur faire signer des aveux. Hussein a été forcé d'avouer tout en incriminant Mohamed.

Les deux détenus ont dénoncé les tortures dont ils ont été victimes devant le procureur, puis pendant les différents procès au cours desquels ils ont plaidé non coupables. Ils ont également dit avoir été forcés à signer des aveux.

Le 29 décembre 2014 ils ont été condamnés à mort. Initialement confirmée par la Cour de Cassation en novembre 2015, ce jugement a été annulée en octobre 2018 après que les Unités Spéciales d'Investigations Bahreïnies aient soulevées le recours à la torture contre Mohamed Ramadan et Hussein Ali Moosa dans le but d'obtenir leurs aveux, sur la base de rapports médicaux. Malgré cette décision, la Cour d'appel a rétabli leur condamnation à mort sans mener d'investigations supplémentaires et sur la base des mêmes preuves, ce que la Cour de cassation a définitivement confirmé le 13 juillet 2020. Ils sont maintenant détenus dans le couloir de la mort depuis maintenant depuis plus de 9 ans, sans savoir quand ils seront exécutés.

Dans une déclaration retransmise par son épouse, Mohamed déclarait : « J'ai été condamné à mort.... Je veux que ma voix soit entendue par ceux qui croient aux principes de justice et d'égalité... Je suis innocent du crime dont je suis accusé, et j'ai été soumis à un simulacre de procès. Ma mort sera illégale, et pourtant, elle a été [ordonnée] par la loi. »

PRIEZ POUR EUX

SOUTENEZ-LES EN LEUR ECRIVANT A :

**PO Box 574,  
Action NDV 2023  
Mobile, AL 36601  
États-Unis d'Amérique**